

# SEANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU 29 JUILLET 2009

Le vingt neuf juillet deux mille neuf, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHAON, s'est réuni en sa Mairie sous la présidence de Yves ROUSSELET, Maire.

**Présents :** Yves ROUSSELET, Bernard VANNIER, Patrick MORIN, Hubert BRULAIRE, Michel VANNIER, Thierry PFOHL, Michel PIVOIS, Jean-Pascal LUCAS

**Absent :** Annick BOUCHENY, excusée (Pouvoir confié à Hubert BRULAIRE), Bruno CLEMENCET (Pouvoir confié à Jean-Pascal LUCAS), Corinne LAVIELLE (Pouvoir confié à Michel PIVOIS)

**Secrétaire :** Article L2121-15 : ~~Jean-Pascal LUCAS~~ qui refuse, sera remplacé par Thierry PFOHL

**Convocation :** du 22 juillet 2009

## ORDRE DU JOUR :

1. **Demande de subventions pour la restauration des statues et vitraux de l'église,**
  2. **Procédure engagée par Monsieur Bruno LAVIELLE,**
  3. **Création d'un accueil périscolaire,**
  4. **Informations diverses.**
- 

## Le Maire ouvre la séance à 18 heures précises

Les procès verbaux des séances publiques ordinaires des 2 mai 2009, et 29 mai 2009, et de la séance publique extraordinaire du 12 mai 2009 sont soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Les membres présents n'émettent aucune remarque et approuvent ces trois comptes-rendus des séances du Conseil Municipal à l'unanimité.

Le Maire propose un quatrième point à l'ordre du jour : l'assainissement : autorisation de demander des aides financières et de recruter un Maître d'œuvre.

## 1. **Demandes de subventions pour la restauration des vitraux et statues de l'église.**

Le Maire rappelle que lors de la séance du 2 mai 2009, la demande de subvention n'a pas été suivie d'une délibération. En conséquence, le Maire réitère sa demande à l'assemblée de prendre la décision pour les demandes de subventions aux divers organismes, à savoir :

### **RESTAURATION DE L'EGLISE – ROSACE ET VITRAUX DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU LOIR-ET-CHER**

Le Maire rappelle que le montant estimatif des travaux s'élève à la somme de 14 045.35 € HT, comprenant les vitraux, la rosace.

Aussi, afin de permettre la réalisation de ces travaux, le conseil Municipal

**- Décide de solliciter une subvention, auprès du Conseil Général du Loir-et-Cher représentant 35% avec un coefficient de 1.35.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer toutes pièces utiles à ce dossier et donne tous pouvoirs à cet effet (signature de documents etc....)

### **RESTAURATION DE L'EGLISE – ROSACE ET VITRAUX DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL**

Afin de permettre la réalisation de ces travaux, le conseil Municipal

**-Décide de solliciter une subvention, auprès du Conseil Régional représentant 40% si l'éligibilité au travers de la souscription auprès de la Fondation du Patrimoine atteint les 5 %, à savoir 702.25 € (dons) il rappelle qu' à ce jour les dons s'élèvent à 3 400.00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer toutes pièces utiles à ce dossier et donne tous pouvoirs à cet effet (signature de documents etc....)

\*\*\*\*\*

**RESTAURATION DE L'EGLISE – STATUE « SAINT CLER »  
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles)**

Le Maire rappelle également ses propos du 2 mai: que le montant estimatif des travaux s'élève à la somme de 17 730.35 € HT, comprenant les vitraux, la rosace et la statue « Saint Nicolas » et Saint Cler (classée)

Aussi, afin de permettre la réalisation de ces travaux, le conseil Municipal  
**- DECIDE de solliciter une subvention, auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles)** pour la statue Saint Cler, classée par les monuments historiques représentant un montant hors taxes de 2 830.00 € de travaux à effectuer - *les vitraux, la rosace et la statue Saint Nicolas étant pris en charge par la Fondation du Patrimoine, le Conseil Général et le Conseil Régional.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à ce dossier et donne tous pouvoirs à cet effet (signature de documents etc....)

\*\*\*\*\*

**RESTAURATION DE L'EGLISE – STATUE « SAINT NICOLAS »  
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU LOIR-ET-CHER**

Le Maire rappelle que le montant estimatif des travaux s'élève à la somme de 17 730.35 € HT, comprenant les vitraux, la rosace et la statue « Saint Nicolas » et Saint Cler (classée)

Aussi, afin de permettre la réalisation de ces travaux, le conseil Municipal  
**-DECIDE de solliciter une subvention, auprès du Conseil Général du Loir et Cher pour la statue Saint Nicolas** (non classée) représentant un montant hors taxes de 855.00 € de travaux à effectuer- *les vitraux, la rosace et la statue Saint Cler (classée) étant pris en charge par la Fondation du Patrimoine, le Conseil Général, le Conseil Régional et la DRAC.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à ce dossier et donne tous pouvoirs à cet effet (signature de documents etc....)

**RESTAURATION DE L'EGLISE – STATUE « SAINT NICOLAS »  
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL**

Le Maire rappelle également que le montant estimatif des travaux s'élève à la somme de 17 730.35 € HT, comprenant les vitraux, la rosace et la statue « Saint Nicolas » et Saint Cler (classée)

Aussi, afin de permettre la réalisation de ces travaux, le conseil Municipal  
**-DECIDE de solliciter une subvention, auprès du Conseil Régional pour la statue Saint Nicolas** (non classée) représentant un montant hors taxes de 855.00 € de travaux à effectuer- *les vitraux, la rosace et la statue Saint Cler (classée) étant pris en charge par la Fondation du Patrimoine, le Conseil Général, le Conseil Régional et la DRAC.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à ce dossier et donne tous pouvoirs à cet effet (signature de documents etc....)

\*\*\*\*\*

**2. Procédure engagée par Monsieur Bruno LAVIELLE, Documents numérotés confidentiels**

Suite aux trois courriers recommandés avec accusé de réception reçus en mairie **et la demande expresse** formulée dans la dernière, le maire refuse de considérer la procédure engagée par Monsieur LAVIELLE éteinte.  
En effet, dans ce 3<sup>ème</sup> courrier, adressé à Madame la Secrétaire de Mairie, Monsieur LAVIELLE précise :

*Madame la Secrétaire,*

*J'ai vu avec stupéfaction que le point numéro deux de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 29 Juillet courant était : « Procédure engagée par Monsieur Lavielle »*

*Je vous saurais gré de bien vouloir transmettre à Monsieur le Maire ma demande expresse de retirer ce point de l'ordre du jour pour la simple raison qu'il ne peut ignorer qu'aucune procédure n'a été engagée.*

Le Maire considère :

1 / que Monsieur LAVIELLE n'a **aucun droit d'ordonner l'ordre du jour du Conseil Municipal**, qui dépend uniquement du bon vouloir du Maire, donc encore moins d'un non élu

2 / que la procédure engagée par Monsieur LAVIELLE **n'est pas éteinte**, puisque la mise en demeure dictée par son Avocat (Maître Clotilde FOUQUET) au Maire n'a pas été suivie d'effet. L'avocat de Monsieur LAVIELLE y **exigeait la rédaction d'un compte-rendu rectificatif contenant des termes jamais prononcé lors de ce conseil.**

Le Maire refuse de trafiquer un compte rendu de Conseil Municipal par des termes dicté de l'extérieur et non enregistrés ni entendus lors dudit Conseil.

Le maire distribue des dossiers confidentiels numérotés aux Conseillers en précisant qu'ils seront ramassés en fin de lecture et les lit à haute voix.

Il demande à Patrick MORIN de diffuser le message téléphonique de Monsieur LAVIELLE dans lequel il lui apprend qu'il le poursuivra devant les tribunaux comme il y poursuivra le Maire.

L'auditoire entend le message téléphonique laissé par Monsieur LAVIELLE sur la messagerie du téléphone portable de Patrick MORIN. Il n'y a aucune ambiguïté.

Le Maire précise donc en fin de lecture des diverses pièces du dossier que contrairement au courrier reçu par Madame la Secrétaire de Mairie, la procédure n'est pas éteinte et qu'il attend que cela lui soit confirmé ou infirmé par l'Avocat de Monsieur LAVIELLE.

Le Maire ramasse les documents confidentiels, Monsieur Jean-Pascal LUCAS demande à garder son exemplaire; refus du Maire qui avait précisé les conditions de mise à disposition de ces documents.

Monsieur Jean-Pascal LUCAS jette le dossier sur la table en direction du Maire qui lui fait remarquer l'incorrection de ce geste.

\*\*\*\*\*

### **3. Création d'un accueil périscolaire,**

Le Maire rappelle qu'un nouveau service d'accueil périscolaire pour les enfants scolarisés (Grande Section et CP) sera créé dès la rentrée scolaire si les travaux de l'agrandissement de l'école sont terminés, il pendra effet au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre prochain.

Il doit fonctionner tous les matins jusqu'à 8 h 10 et, le soir après la classe. Actuellement le nombre d'inscription est pratiquement nul.

Les horaires et les tarifs seront en accord avec les communes avoisinantes (regroupement pédagogique sur trois communes Chaon, Souvigny et Sennely) ainsi que la gestion de l'emploi (recrutement d'un assistant maternel TNC)

Au vu de ces éléments et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

ACCEPTE les termes ci-dessus énoncés

\*\*\*\*\*

### **4. Assainissement devis, autorisation de demander des aides financières et de recruter un Maître d'œuvre.**

Le Maire rappelle à l'assemblée, que la Société SESAER chargée de l'étude a maintenant réalisé les quatre phases, à savoir :

- 1<sup>ère</sup> phase : inspection visuelle des regards,
- 2<sup>ème</sup> phase : mesures des débits d'eau de jour, de nuit, par temps sec ou pluvieux,
- 3<sup>ème</sup> phase : tests aux colorants et aux fumées,
- 4<sup>ème</sup> phase : étude et proposition de remèdes nécessaires à la remise à niveau du réseau.

A cette occasion, il rappelle également que le montant estimatif des travaux s'élève à la somme de 63 000.00 € hors taxes, beaucoup plus que l'estimation SESAER. Deux entreprises ont été consultées.

Deux devis sont proposés, distincts dans l'énumération des travaux, l'un de 59.000€, l'autre plus étudié et complet de 63.000€

Aussi, afin de permettre la réalisation de ces travaux, il propose qu'un concours soit lancé pour le recrutement d'un maître d'œuvre pour cette opération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DONNE tous pouvoirs au Maire à cet effet

---

## INFORMATIONS DIVERSES

### A / Ecole :

#### 1 / Avancement des travaux :

Le Maire annonce au Conseil Municipal que la réception des travaux est programmée pour le 30 août 2009.

#### 2 / Raccordement ERDF, renforcement,

Le Maire expose que le renforcement de l'alimentation en électricité, nécessitera de passer en tarif jaune. Il propose à ERDF un système de délestage qui permettrait de rester en tarif bleu. Il examinera cette suggestion avec Monsieur GASPARINI, responsable ERDF auprès des collectivités le 30 juillet prochain.

#### 3 / Déménagement du mobilier scolaire,

Le mobilier sera nettoyé au préalable par les parents d'élèves et sera ainsi prêt à investir les nouveaux locaux (pas avant la réception des travaux).

### B / Réparation des portes coulissantes du Foyer :

Une demande de travaux a été faite auprès du fabricant Ets Windhey pour la pose d'un pilier de maintien du linteau afin d'éviter l'affaissement, et de nouveaux roulements.

Un devis a été reçu pour un montant de 1 359.00 € TTC. Devis accepté.

### C / Personnel communal :

#### Poursuite du congé longue maladie de l'agent jusqu'au 12 Août.

Le Maire rappelle que l'agent préposé au ménage des locaux communaux est en congé longue maladie jusqu'au 12 août, et que dès sa reprise, son poste de travail devra être revu (aménagement du temps de travail, tâches plus adaptées pour son handicap, travail au rez-de-chaussée, ne pas soulever plus de 5 kg) cela nécessiterait un deuxième poste pour effectuer les tâches les plus importantes (travaux à l'étage – nettoyage des gîtes d'étapes) et qui pourrait être également en parallèle avec celui de la garderie périscolaire (nouveau service).

### D / Rivière aux Loches :

#### Etat de la berge, choix de solutions à l'interne (pieux d'acacia).

Il a été décidé de faire une digue artificielle avec des pieux d'acacia pour maintenir la berge.

En conséquence, les pieux seront faits par les employés communaux et en ce qui concerne la matière première, la récupération d'acacia sera prélevée aux Courbeauderies.

### E/ Voirie, éclairage public :

#### 1 / Dégradation de la chaussée, grande rue, réfection, trous en réseaux secondaires solution provisoire

L'assemblée propose une solution provisoire qui pourrait être apportée par le bouchage des trous avec du « surfasol ».

#### 2 / Prise de contact avec l'Architecte Brigitte BARBIER, pour les revêtements de trottoirs et avaloirs

Le Maire annonce au Conseil qu'il a contacté Madame Brigitte BARBIER, architecte paysagiste et maître d'œuvre de la rénovation du centre bourg afin de lui faire savoir que les travaux effectués sont actuellement très dégradés – laissant apparaître des trous sur le trottoirs, également sur la route et que les avaloirs sont inefficaces lors de fortes pluies.

### F / Etang, Pêche:

#### Dégradations du 7 juin poursuites et sanctions,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à de nombreux actes de vandalisme sur la commune (disparition des panneaux de signalisation route de Lamotte, route de Vouzon et place du Bourg Neuf, poteaux à l'étang communal, jets de pierres au cimetière etc...), trois les auteurs ont été identifiés.

En accord avec la brigade de gendarmerie de Lamotte Beuvron, une proposition amiable a été faite aux parents responsables des enfants mineurs. Les enfants viendront réparer le matériel détérioré sous la surveillance d'un employé municipal. Les parents devront être couverts par une assurance responsabilité civile.

Les parents dégagent le Maire de toute responsabilité en cas d'accident pendant la remise en état des biens dégradés par leurs enfants.

### **G / CCAS, 3<sup>ème</sup> Age**

#### **1 / Visite des personnes vulnérables à la canicule, mise à jour des fichiers préfectoraux**

Monsieur le Maire souligne que les responsables du CCAS sont allés rendre visite aux personnes vulnérables. Un questionnaire a été élaboré quant à leurs pathologies. Ils ont été informés des services mis en place, portage des repas, aide ménagère etc...

#### **2 / Confidentialité des réunions du CCAS, fuites d'informations à caractère confidentiel.**

Le Maire informe le Conseil Municipal, que lors de la dernière réunion du Centre Communal pour l'Action Social, la confidentialité d'un dossier n'a pas été respectée. En conséquence, afin d'éviter dorénavant toutes fuites d'informations à caractère confidentiel et pour préserver l'anonymat du demandeur, le Maire propose que les prochaines réunions du CCAS seront faites sous huis clos (vote à chaque séance).

### **H / LE SMICTOM**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin d'optimiser les circuits, le SMICTOM lance une réflexion auprès des communes, à savoir :

#### **1 / Collecte des emballages en tri sélectif (sacs jaunes) tous les 15 jours – 7. OUI , 2 NON**

*(Patrick MORIN dit que cela peu perturber les administrés) et (Michel PIVOIS dit que si la prestation était moindre (moins de passage), la tarification annuelle du SMICTOM devrait être également revue à la baisse. Personnellement je suis contre la diminution des passages pour les sacs jaunes)*

#### **2 / Proposition de ramassage des encombrants sur simple appel téléphonique – OUI**

*(Michel PIVOIS fait observer que si les passages sont moins fréquents, le coût en sera moindre, puisque la rentrée des métaux sera pour le compte du SMICTOM et non celui des ferrailleurs qui les récupèrent avant le passage du camion..)*

Aussi, l'assemblée demande de revoir le problème de ramassage des gros déchets auprès du SMICTOM.

Le Maire lève la séance à 19 H 07.

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents après lecture.